



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 15 septembre 2023

Clôture de la concertation préalable à la révision du programme d'actions régional sur les nitrates en Occitanie

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a tenu la réunion de clôture de la concertation préalable à la révision du programme d'action régional sur les nitrates d'origine agricole le 14 septembre.

La lutte contre la pollution diffuse par les nitrates est un enjeu important en matière de protection de la qualité des eaux qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 91/676CEE, dite directive « nitrates ». Cette directive repose sur la désignation de zones vulnérables et l'adoption d'un programme d'actions national complété par des programmes d'actions régionaux.

La réunion du 14 septembre a rassemblé les représentants du monde agricole, les collectivités territoriales, les associations de protection de la nature et de l'environnement, ainsi que les services de l'État. Elle avait pour but de faire le bilan de la phase de concertation des travaux d'élaboration du programme régional en vue de la proposition d'arrêté préfectoral qui sera soumise à une consultation afin de recueillir l'avis des institutions et du public.

L'objectif est d'approuver le programme d'actions régional sur les nitrates début 2024.

Des travaux d'adaptation du plan d'action national au contexte de l'Occitanie sont ainsi menés afin de définir une stratégie régionale. Ces programmes sont constitués de mesures visant à maîtriser les apports de nitrates au cours de la culture et réduire leurs reliquats après récolte. Ils prévoient également des mesures spécifiques sur les zones d'actions renforcées qui concernent les zones de captages d'eau potable présentant des taux de nitrates importants.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Occitanie

Delphine AMILHAU Margot SCHERER
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45